

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire : Claudine CHEMIERE

Ordre du jour :

- Convention de mutualisation frais transport
 - Mise en disponibilité d'un agent- création d'un poste d'adjoint technique titulaire
 - Inventaire de Biodiversité Communale (IBC)
 - Subvention exceptionnelle collège Louis Armand
 - Point sur le projet cantine/garderie
 - Point programme voirie 2023
 - Questions diverses
-
- **Présents** : Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Olivier DE BRIE, Sébastien CHABOT, Denis PEAUDECERF, Germaine DE BENGY, Marie CALURAUD, Pascal RENARD, Chrystèl GOND, Régis VAULLERIN, Régis MENNESSIER, Claudine CHEMIERE

 - **Absents** : Marie-Alvina SKURA,

 - **Absents avec pouvoirs** : Angélique HUET pouvoir à Marie CALURAUD
Ludovic MAHÉ pouvoir à Germaine DE BENGY
Dominique PERRAGUIN pouvoir à Gilles BENOIT
Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Sébastien CHABOT
Françoise JACQUET pouvoir à Claudine CHEMIERE
Anita GUINARD-AKRETCHE pouvoir à Yolaine LAUGERAT

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 mai 2023

Monsieur le Maire demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte-rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ **Convention de mutualisation frais transport**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de règlement de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry relative à la mutualisation des frais de transports des élèves de l'école primaire, à destination du gymnase Cathy Melain à Saint Martin d'Auxigny pour l'année scolaire 2022-2023 du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022

Les frais de transports sont évalués à 7,25 € par enfant pour l'année scolaire.

Soit 96 enfants ayant participé, le montant du remboursement total s'élève à **696,00 €**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuvent ce montant

- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre la Communes et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

➤ **Mise en disponibilité d'un agent**

Suite à la demande d'une adjointe technique, courrier du 09 mai 2023, d'une disponibilité pour convenance personnelle. Monsieur le Maire expose qu'il serait inconcevable d'opposer un refus à cette demande.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte cette décision

Un arrêté va être établi pour la mise en disponibilité à compter du 1^{er} septembre 2023

➤ **Création d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Pour les besoins du service scolaire et périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (28/35ème) relevant de la catégorie C. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-14, pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 432, et à l'Indice Majoré 382.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

-acceptent cette création de poste

➤ **Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC)**

Suite à la présentation lors du Conseil du 04 mai, de Monsieur Sébastien Brunet de Nature 18 présentant les objectifs et le déroulement de cet inventaire, il est demandé à l'ensemble du conseil de se prononcer pour la signature de la convention avec Nature 18

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal avec 17 voix pour et 1 abstention,

- approuvent le projet
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre la Communes et Nature 18

➤ **Subvention exceptionnelle collège Louis Armand**

Suite à la demande d'une subvention complémentaire de l'Association sportive du collège Louis Armand

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 2 abstentions 1voix pour et 15 voix contre de ne pas donner suite à la demande du collège Louis Armand.

➤ **Point sur le projet cantine/garderie**

Un nouveau projet architectural a été présenté suite aux remarques faites par les membres de la commission.

Une nouvelle réunion est prévue le mercredi 7 Juin.

➤ **Point programme de voirie 2023**

Suite à l'attribution de la subvention demandée : le projet sera effectué dans sa totalité.

➤ **Questions diverses**

-Suite à la demande d'un abri bus dans la zone artisanale du Danjon Monsieur le Maire nous fait lecture de

la réponse de la région qui s'avère négative.

- Monsieur le Maire nous fait part de la vente de bois faite par l'ONF pour un montant de : 23 000 euros.

- Le projet d'installation de led sur l'éclairage public est actuellement à l'étude.

- La population va faire l'objet d'un recensement : 1 coordinateur et 4 agents recenseurs seront recrutés.
- Suite à la journée citoyenne dans le bois situé rue des Terres Rouges : le nettoyage du petit bois est envisagé au niveau communal.

Le prochain Conseil municipal est fixé le **jeudi 06 juillet**


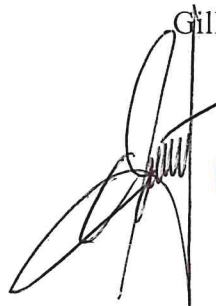
La séance est levée à 21 h

Le Secrétaire

Claudine CHEMIERE

Le Maire,

Gilles BENOIT



Les Membres